

M. MEDERIC MARTIN: Ceci doit être sujet à discussion, il me semble.

M. le PRÉSIDENT: Relativement au point d'ordre que l'honorable député de Saint-Hyacinthe vient de soulever, je dois lui dire que ces amendements sont devant la Chambre depuis vendredi dernier.

M. GAUTHIER: Ne les a-t-il pas proposés ce soir?

M. MARCILE (Bagot): Je dois faire observer que, ce soir, on m'a envoyé le bill que j'ai ici, et qu'il ne contient pas d'amendements.

M. le PRÉSIDENT: Ils sont dans le harnais de vendredi.

M. GAUTHIER: Quand on demande une copie du bill, et que les employés de la Chambre nous remettent le bill sans amendements, que devons-nous penser?

M. le président (M. Rainville) lit l'amendement de sir Thomas White en anglais.

Plusieurs DEPUTES: En français.

M. le PRÉSIDENT: Il est proposé par sir Thomas White, que la considération de la clause 3, avec les amendements, soit remise pour le moment.

M. GAUTHIER: Monsieur le président, y a-t-il un amendement ou n'y en a-t-il pas?

M. le PRÉSIDENT: Certainement, il y a un amendement qui est devant moi, devant le président, depuis vendredi dernier.

M. MEDERIC MARTIN: Soyez juste, monsieur le président.

M. GAUTHIER: Est-ce que vous donnez la préséance au ministre des Finances ou si j'ai la parole?

L'hon. M. PUGSLEY: Qui avait la parole? Quelle déférence avez-vous pour l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Gauthier)?

Quelques DEPUTES: Continuez.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je voudrais seulement proposer cet amendement dont j'ai donné avis.

Quelques DEPUTES: Qui avait la parole?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Saint-Hyacinthe a la parole.

M. GAUTHIER (Saint-Hyacinthe) (texte): Monsieur le président, je m'aperçois qu'il ne faut pas désespérer de votre conversion, puisque vous finissez par revenir aux idées de justice qui vous animaient autrefois; mais vous admettez avec moi

[M. le Président.]

qu'il est assez difficile d'obtenir le droit de parler dans cette Chambre, surtout après l'application des règles telles qu'elles ont été édictées par le Gouvernement depuis qu'il est au pouvoir.

Il est excessivement amusant de voir la scène qui se déroule dans cette Chambre: les uns rient, et ce n'est pas parce qu'ils trouvent cela drôle; c'est de voir que leur entourage est incapable de suivre la discussion quand elle ne se fait pas dans leur langue. Je réclame l'attention de la Chambre, parce que, dès demain, la liberté de parole aura été étranglée par ce Gouvernement-ci, et je voudrais profiter des quelques minutes qu'il nous reste afin de discuter cette clause.

Jamais on aurait pensé que les députés de la province de Québec, la seule province qui n'ait pas été prise dans les tentacules de la pieuvre qui s'appelle le Nord-Canadien, seraient bâillonnés lorsqu'ils viendraient protester au nom de leurs commettants, contre l'iniquité qui est maintenant soumise à la Chambre. Après tout, monsieur le président, si les provinces de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, ainsi que les grands financiers de Toronto, ont été pris dans les griffes de MM. Mackenzie et Mann, alors que la province de Québec, s'est toujours prudemment tenue à l'écart, n'est-il pas juste que cette même province de Québec, dont la population va être appelée à payer sa quote part de la dette créée sur le pays, en vertu de cette législation inique, n'est-il pas juste que notre voix soit entendue? Est-il juste qu'il n'y ait que les voix de ceux qui ont avancé leur crédit ou leurs fonds soient entendues? Serait-il juste de faire la sourde oreille aux protestations de ceux qui seront appelés à payer leur proportion de cette dette et qui n'ont pas voulu se laisser engluier par ces hommes qui n'ont rien épargné pour essayer de corrompre,—et qui ont réussi dans une certaine mesure,—les conseils municipaux, les provinces et même le Parlement fédéral et qui ont réussi là où aucune institution n'aurait pu réussir?

Je n'ai pas de mauvaise humeur contre vous, monsieur le Président; ce que vous accomplissez ce soir est la tâche qui vous a été imposée et je puis ajouter que lors même que vous seriez désagréable à notre égard, cela nous laisse indifférents. Nous savons que votre travail est ingrat, et, naturellement, ayant touché d'avance la récompense, il faut bien que vous fassiez votre travail. Il me semble, cependant, que de ce côté-ci de la Chambre, nous avons autant de droits à ce que justice nous soit rendue que peu-